

Loi du 30 novembre 1976 portant approbation du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975

Légende: Loi du 30 novembre 1976 portant approbation, par le gouvernement luxembourgeois, du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975.

Source: Mémorial A n° 75 du 09.12.1976, p. 1217. Date de l'acte: 30.11.1976. Disponible sur <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1976/11/30/n2>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/loi_du_30_novembre_1976_portant_approbation_du_traite_portant_modification_de_certaines_dispositions_du_protocole_sur_les_statuts_de_la_banque_europeenne_d_investissement_signe_a_bruelles_le_10_juillet_1975-fr-ca02e2a9-bbc5-403d-9952-016dcda009f3.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Loi du 30 novembre 1976 portant approbation du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les Statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975.

Loi du 30 novembre 1976 portant approbation du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les Statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

✦ Vu la décision de la Chambre des Députés du 27 octobre 1976 et celle du Conseil d'Etat du 4 novembre 1976 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Article unique.

Est approuvé le Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les Statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Palais de Luxembourg, le 30 novembre 1976

Jean

*Le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur,
Gaston Thorn*

*Le Ministre des Finances,
Jacques-F. Poos*

Doc. parl. n° 1987; sess. ord. 1975-1976